Trente-quatrième Année. – N° 186 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. VENDREDI 5 JUILLET 1889

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 *bis*. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cᵉ, place de la Bourse, 8 et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, — à Bruxelles, à l'*Office de Publicité*.

ROUBAIX LE 4 JUILLET 1889

« AU POINT OU NOUS EN SOMMES »

On discute le budget avec une désinvolture vraiment stupéfiante.

A propos d'un crédit demandé par M. Dionys Ordinaire pour les anciens douaniers, ce député d'allure joviale a trouvé moyen de placer la boutade suivante :

« Au point où nous en sommes, *cinq cent mille francs* n'ont pas d'importance! »

Cet *au point où nous en sommes*, échappé à la franchise humoristique d'un député de la majorité, en dit plus long que toutes les diatribes de l'opposition.

Si nous comprenons bien, cela signifie clairement que nous sommes dans le désordre le plus complet et que nous allons à la dérive en attendant l'inéluctable faillite.

Si les Rouher, les Laffite, les barons Louis, les Mollien, les Colbert, les Sully, les Sugger sortaient de leurs tombes pour assister à une séance du genre de celle d'hier, ils frissonneraient dans leur suaire sous l'influence du rire macabre d'une majorité inconsciente.

Eux savaient ce que valait la fortune de la France ; ils comptaient ses deniers scrupuleusement et s'en montraient parcimonieux. Pour ces hommes d'Etat préposés à la gestion de la richesse publique, « un sou était un sou », tout comme pour le petit boutiquier d'à côté.

Il me revient une anecdote qui prouvera combien, dans tous les pays, les hommes d'Etat vraiment dignes de ce nom sont soucieux du bon ordre et de l'économie dans les finances.

Un ministre des finances anglais voyageait un jour dans l'omnibus qui conduit les voyageurs de Kensington à Portland Place, à Londres. Le conducteur lui réclame indûment trente centimes au lieu de vingt. Le voyageur proteste, le conducteur insiste, et finalement le conflit est porté devant le commissaire de police du quartier.

A l'appel des noms, le voyageur répond avec le plus grand sang-froid : « Lord X…, ministre des finances. »

Après un examen sommaire du débat, *on lui restitua ses dix centimes.*

Le lendemain, les pauvres recevaient mille livres (25,000 fr.) du richissime grand seigneur, et il disait en souriant à ceux qui venaient le remercier : « Je vous ai rendu un bien plus grand service en me faisant restituer les deux sous qu'on m'avait pris injustement. L'ordre est la base indispensable et première de toute fortune. »

Il n'en va pas ainsi chez nous. Cinq cent mille francs ne comptent pas dans un budget aussi mal équilibré que le nôtre. Au point où nous en sommes…

Eh bien, messieurs de la Chambre, permettez à un modeste publiciste qui vous suit chaque jour pas à pas de souligner l'indignité de vos sourires en présence d'un débat aussi grave.

Le pays, lui, n'a guère envie de rire lorsqu'il voit le produit de tous ses sacrifices, réparti de la sorte, à la légère, en se jouant.

Venez lui imposer de nouveaux impôts et vous serez bien reçus!

Vous verrez aux élections prochaines s'il vous pardonnera votre incurie, fût-elle auréolée d'un bon mot. Vous verrez ce que le peuple qui peine et qui travaille, pense de vos malversations, de votre désordre, et de vos *tripatouillages*. Si vous avez envie de rire aux frais des contribuables, les contribuables, eux, sont las de payer la note de vos rires indécents.

Tenez-le vous pour dit.

LES TEXTILES
à l'Exposition Universelle de 1889

I. — LAINE. — (SUITE)

Que l'Australie tienne le premier rang parmi les pays producteurs de laines, tant pour la quantité que pour la valeur du produit, nos lecteurs le savent aussi bien que nous. Il nous semble également inutile de rappeler que, depuis 1814, époque à laquelle l'Angleterre, pour la première fois, importait 165 balles d'Australie, les prélèvements faits dans cette contrée par l'industrie lainière ont pris une extension telle qu'ils dépassent maintenant 1,300,000 balles annuellement.

Grâce à l'initiative intelligente des éleveurs, grâce aux sacrifices qu'ils se sont imposés en vue d'améliorer la race ovine, la laine d'Australie jouit maintenant de la faveur universelle, nous nous plaisons à le reconnaître. C'est précisément en raison de cette importance que nous devons exprimer le regret de voir ce grand pays producteur insuffisamment représenté à l'Exposition Universelle.

Dans la section anglaise du *groupe* V, une partie a été réservée aux colonies : c'est là que nous trouvons réunies un certain nombre de toisons appartenant à quelques bergeries de Victoria et de la Nouvelle-Zélande, très belles laines d'ailleurs, mérinos ou croisés, qu'elles soient en suint ou lavées à dos ou lavées à fond, mais en quantités insuffisantes, à notre avis, pour permettre une analyse approfondie de l'infinité de genres que nous *tirons de l'Australie. Ainsi nous ne trouvons pas* le moindre type des laines de Sydney ; c'est là une lacune que nous ne pouvons que regretter.

A en juger par la série présentée par le gouvernement du Cap de Bonne Espérance, les laines du Cap s'améliorent sensiblement, elles gagnent en longueur et en propreté et si cette amélioration pouvait se généraliser, l'emploi de la laine de cette provenance, encore presqu'exclusivement réservé *à la carde, s'étendrait au peigne d'une façon plus* suivie que maintenant.

Nous tenions à faire cette constatation, car la laine du Cap, nous parlons du mérinos, nous semble digne d'être étudiée et suivie de près ; producteurs et consommateurs y ont intérêt.

Une collection que nous devons louer sans réserve, c'est celle qui occupe une notable partie du pavillon de la République Argentine. Nous n'avons jamais vu *une exposition* de laines aussi complète, aussi intéressante.

Plus de deux mille types appartenant à trois tontes différentes ont été réunis et classés avec un soin et une méthode réellement admirables. C'est la première fois qu'un pays producteur est arrivé à offrir un ensemble aussi exact des genres qu'il peut fournir à la consommation.

L'historique de cette magnifique collection de *laines est assez curieux pour que nous le relations*; il témoigne de l'initiative qu'on sait prendre dans le commerce à Buenos-Ayres. Le congrès des Etats-Unis était à la veille de réviser ses tarifs de douanes ; une proposition avait été faite en faveur du *Free Wool*, c'est-à-dire de l'entrée de la laine brute en franchise de droit. Le président, à cette époque, M. Cleveland, se montrait favorable à la modification.

Le commerce argentin comprit alors tout le parti qu'il pourrait retirer du *Free Wool* pour l'exportation de ses laines aux Etats-Unis. C'est alors que le directeur du Musée commercial de Buenos-Ayres, M. Carlos Lix Klett, dont la compétence n'avait d'égal que le dévouement, se mit résolûment à l'œuvre : il groupa des spécimens des principales bergeries existant dans les provinces de la République Argentine, s'attachant à représenter *bien exactement tous les genres, puis il les soumit* au gouvernement des Etats-Unis.

Mais avec M. Cleveland tombèrent les chances d'obtenir le *Free Wool* et, pour le commerce argentin, d'étendre ses exportations de ce côté. La collection subsista néanmoins : elle fut placée à la Chambre de commerce de la place du 11 septembre à Buenos-Ayres et c'est cette collection que nous retrouvons agencée à l'Exposition Universelle, *toujours par les soins de l'infatigable* M. Lix Klett.

Avant d'entrer dans le détail de cette exposition il n'est pas inutile de rappeler ce qu'était le mouton argentin afin de mieux faire ressortir les progrès immenses qui ont été accomplis grâce aux croisements et à l'amélioration des paturages.

Le mouton primitif, genre créole, venait du Chili et donnait une laine creuse et dépourvue de finesse. Les premiers croisements, tentés avec le mérinos espagnol, ne donnèrent pas tous les résultats qu'on en attendait. C'est alors qu'on eut recours aux béliers provenant de la ferme de Rambouillet : le succès fut complet, le mouton français avait fondé la belle race argentine telle que nous la connaissons maintenant.

D'autres croisements ont également bien réussi : le Lincoln a produit cette laine croisée qui lutte avantageusement avec le croisé d'Australie. Enfin, MM. Battman et Terrasson, de San-Nicolas, ont retiré, du croisement du Rambouillet argentin avec le mouton australien, une laine nerveuse, fine, claire pouvant soutenir la comparaison avec les bons produits d'Australie.

(A suivre.) J. PETIT-LEDUC.

L'INTERPELLATION DE M. ANDRIEUX

On se rappelle que, dans la séance d'avant-hier, M. Andrieux avait demandé à M. Tirard, président du Conseil, des explications sur une condamnation prononcée au profit d'un inventeur, M. Sourbé.

M. Tirard répondit qu'il ne connaissait rien de cette affaire.

Mais l'affaire ne pouvait pas en rester là, il y avait des coupables, puisque l'inventeur Sourbé avait été indignement spolié.

Il fallait les rechercher. C'est ce qu'a fait sommairement M. Andrieux.

Le député des Basses-Alpes, dès ses premiers mots, a dégagé loyalement M. Tirard.

Mais il a impliqué dans l'affaire M. Rouvier qui, jusque-là, s'était tenu coi et n'avait soufflé mot.

M. de la Ferrière, rapporteur, intervint dans le débat, il constata, à la confusion des gauches, qu'on avait fait tout au monde dans les rangs des républicains et du ministère pour que la publication de son rapport fût retardée le plus longtemps possible.

Après la discussion violente que nos lecteurs ont pu suivre dans notre compte-rendu de la séance de lundi, M. Andrieux déposa une demande d'interpellation sur cette affaire pour aujourd'hui mercredi.

Dans sa réponse à M. Rouvier, M. Andrieux a fait allusion à un acte délictueux ; en voici le texte, emprunté au rapport de M. de la Ferrière :

Entre les soussignés :

1° M. Théophile Sourbé, publiciste, demeurant à Paris, 84, rue Monge, d'une part ;

2° Et M. Horace Cadrot, électricien, demeurant à Paris, 44, rue Taitbout, d'autre part ;

Il a été dit, fait, convenu et arrêté ce qui suit :

EXPOSÉ

M. Sourbé est inventeur propriétaire d'un système breveté de pesage des liquides par les liquides, appelé Bascule *Densi Volumétrique*, qu'il a remis en gage à M. Léonard Paupier, constructeur, rue Saint-Maur 84, à Paris, en nantissement d'une somme de cinquante-cinq mille francs que Sourbé reste devoir à M. Paupier tenir de restituer le brevet le jour où il sera payé de ladite somme de 55,000 francs.

L'exploitation de ce brevet ; entravée par les agissements du ministère du commerce, a donné lieu à *un procès actuellement pendant devant le tribunal* civil de la Seine.

M. Sourbé, à raison de ses agissements et du préjudice considérable qui en est résulté à son détriment, a conclu à deux millions de dommages-intérêts. Cette réclamation ne s'applique naturellement qu'au dommage réellement causé et non à la possession du brevet, qui demeure la propriété exclusive de M. Sourbé.

Cet appareil, la bascule, ayant paru indispensable à l'administration des contributions indirectes, pour prévenir la fraude sur les boissons, de même qu'à M. le ministre du commerce pour la vérification des dépotoirs, M. le directeur du commerce intérieur a proposé à M. Sourbé un arrangement amiable ayant pour but l'achat par l'Etat du système Sourbé, le prix restant à fixer par des arbitres qui auraient également pour mission de fixer la question des dommages-intérêts réclamés devant les tribunaux pour le préjudice porté.

A la suite de cet arrangement verbal, les plaidoyers de cette affaire ont été renvoyés d'un commun accord, après vacation, pour donner le temps à l'Etat et à M. Sourbé de s'entendre sur la nomination des arbitres et des pouvoirs à leur donner.

Mais les lenteurs administratives n'ayant pas encore permis d'arriver à la solution convenue entre les parties, ce retard, fort préjudiciable à M. Sourbé, oblige ce dernier d'essayer de céder son affaire ainsi que son brevet à des tiers qui consentent à prendre son lieu et place, tant vis-à-vis de l'Etat qu'au point de vue de l'exploitation du brevet au cas où il ne serait pas donné suite à l'arrangement projeté avec M. le ministre du commerce.

Dans cette situation, M. Cadiot ayant proposé à M. Sourbé ses bons offices et son concours pour arriver à la réalisation de son projet de vente à un particulier et les avantages qui en découlent, il est intervenu entre les soussignés les conventions suivantes :

Article premier.— M. Sourbé donne charge et pouvoir à M. Cadiot de lui procurer un acquéreur pour son brevet, qui se chargera également de continuer les poursuites en revendication exercées par l'inventeur contre l'Etat.

Art. 2. — M. Cadiot accepte cette mission et s'engage à faire tous les frais et toutes les démarches que comporte cette mission et enfin, à mettre dans ce but, à la disposition de M. Sourbé ses connaissances techniques, ses relations personnelles, en un mot tous les éléments de succès dont il pourra disposer.

Art. 3. — Le prix de la cession revenant à M. Sourbé, y compris les frais judiciaires auxquels l'Etat pourra être condamné ainsi que les cinquante-cinq mille francs dus à Paupier par le fait des agissements de l'Etat, ne pourra en aucun cas être inférieur à deux millions, qui devront être payés comptant.

Le surplus obtenu, soit sur l'éventualité des dommages-intérêts dus par l'Etat, si l'acheteur ne les prend pas à ses risques, soit sur le prix de la cession propre du brevet, sera attribué, savoir : deux septièmes à M. Sourbé, et les cinq autres septièmes à M. Cadiot, pour l'indemniser de ses peines, frais et démarches.

Art. 4. — Le mandat ci-dessus confié à M. Cadiot aura une durée d'un mois à partir de ce jour. Passé ce délai, les présentes conventions, à moins d'une prorogation à convenir, seront caduques et sans objet.

Art. 5.— Nonobstant les présentes conventions, M. Sourbé se réserve en tant que besoin le droit soit de transiger avec l'Etat, soit de donner suite au projet de nomination d'arbitres dans les conditions et pour l'objet énoncé plus haut, soit même de vendre son affaire et son brevet à un tiers qui lui conviendra, et ce, pendant le délai ci-dessus fixé ; mais, dans ce cas, les présentes convention produiraient leur plein et entier effet comme si M. Cadiot avait lui-même conclu toute transaction avec l'Etat ou toute cession de l'affaire et du brevet soit à un particulier, soit à une société, soit même à l'administration.

Les présentes conventions ont été ainsi arrêtées pour être exécutées de bonne foi.

Fait en double à Paris, le 18 août 1887.

Vu et approuvé,
Signé : CADIOT.

Le 20 février 1888, M. Sourbé déposait à la Commission d'enquête la plainte que voici :

1° J'accuse très nettement et hautement l'administration du commerce d'avoir épousé les rancunes d'un fonctionnaire à qui je n'ai pas pu donner un pot-de-vin de 30,000 francs ;

2° J'accuse le ministre du commerce, gardien des brevets, de s'être fait le contrefacteur d'une invention d'intérêt général ;

3° J'accuse le ministre du commerce d'abus de pouvoir, en ce sens que, débouté par le tribunal des référés, il s'est fait justice lui-même et m'a ruiné en mettant l'embargo sur mon exploitation pour se débarrasser d'une concurrence qui aurait pu lui nuire ;

4. J'accuse le ministre du commerce de manœuvres frauduleuses devant le Conseil d'Etat, de fabrication de fausses pièces et d'introduction clandestine, dans le dossier du Conseil d'Etat, après la clôture des débats de pièces fausses et sans communication préalable à mon avocat ;

5° J'accuse l'administration du commerce de tentative de corruption par l'appât du ruban rouge, sur un des experts et de mensonges que je prouverai ;

6° Enfin — ceci est la plus grave de toutes les accusations — j'accuse M. Maurice Rouvier, ancien président du Conseil, ou de concussion, ou tout au moins d'avoir livré ceux qui avaient affaire à son ministère à l'exploitation de son beau-frère, M. Cadiot, qui trafiquait de la situation de M. Rouvier et vendait l'influence du ministre.

Enfin le rapport de M. de la Ferrière contient encore le jugement du tribunal de la Seine en date *du 30 novembre 1887.*

. . . .

« Attendu que, sur une demande en contrefaçon et en dommages-intérêts introduite par Sourbé *contre le ministre du commerce.*

. . . .

» Attendu que, dès lors, l'*existence de la contrefaçon ne saurait être déniée* ;

» Attendu que, pour combattre les conclusions des experts, le *ministre du commerce soutient vainement* que tout, dans la bascule saisie, étant métrique et décimal, il est naturel que le décalitre, qui est dix fois plus petit que l'hectolitre, pèse dix fois moins ;

» Attendu, quant aux dommages-intérêts, que le chiffre de 10.000 francs proposé par les experts, est insuffisant pour réparer le préjudice éprouvé par M. Sourbé ;

. . . .

» Condamne le *ministre du commerce* à payer au demandeur la somme de 80.000 francs à titre de dommages-intérêts ; le condamne, en outre à tous les dépens, y compris les frais de référé et d'expertise. »

(Plaidants : Mᵉ Pouillet, pour Sourbé, Mᵉ Engelhard, pour le *ministre du commerce*.)

Or, le ministre du commerce, c'est M. Tirard.

Nos lecteurs connaissent maintenant les pièces principales du procès que M. Andrieux va porter à la tribune de la Chambre, sous forme d'interpellation.

A LA CHAMBRE
AVANT LA SÉANCE

Les couloirs sont extrêmement animés ; M. Constans annonce que M. Laguerre est suspendu pendant trois mois comme avocat ; il ajoute en riant *que c'est sans doute cet accident qui l'empêche de prendre part à la discussion du budget* de l'intérieur.

Par contre les amis de M. Laguerre affirment qu'il est souffrant et a dû partir pour la campagne.

Le *Paris*, de son côté, annonce que cette suspension aurait pour motifs :

1° La diffamation dirigée par M. Laguerre contre le procureur général ;

2° La qualité de propriétaire du journal la *Presse*; il est, en effet, défendu à un avocat d'être propriétaire d'un journal ;

3° M. Laguerre se serait fait faire une reconnaissance en blanc par une personne qui aurait porté plainte contre lui.

M. Andrieux déclare dans les couloirs qu'il a un dossier formidable contre M. Rouvier dans l'affaire Cadiot-Sourbé.

Il insistera pour que son interpellation vienne avant le budget ; il conclura en demandant le renvoi devant la Cour d'assises des personnages impliqués dans l'affaire.

LA SÉANCE

Les tribunes sont bondées; la salle est déjà houleuse, quand M. Méline monte au fauteuil.

Des conversations, dont le rapport de M. de la Ferrière fait les frais, s'engagent, sur tous les points de la salle.

MM. Tirard, Constans, Rouvier sont aux bancs des ministres.

Le procès-verbal est adopté.

M. Méline se lève. — (Mouvement prolongé.)

LE RAPPORT DE M. DE LA FERRIÈRE
INCIDENTS

M. le Président. — J'ai l'honneur de communiquer à la Chambre, le résultat de la mission dont elle avait chargé son bureau au sujet de la communication d'un rapport à la *France*; il a été établi que cette communication ne peut être imputée, ni au service de la Chambre, ni à l'imprimerie du *Journal officiel*. (Exclamations à gauche.)

M. de la Ferrière, appelé devant le bureau, a déclaré qu'il ne croyait pas avoir à s'expliquer sur ce point.

Quant à une sanction, il ne saurait y en avoir, le cas n'étant pas prévu par le règlement (Bruit.)

M. de la Ferrière. — Certainement, je n'ai pas reconnu la compétence du bureau (Très bien ! à droite), et je ne reconnais pas non plus à la Chambre, le droit de se constituer en une sorte de Haute-Cour, devant laquelle ses membres pourraient être déférés. Applaudissements à droite).

Toute la gauche crie ; des altercations se produisent entre divers membres de la droite et de la gauche.

M. Méline, d'une main, agite sa sonnette, et, de l'autre, frappe fiévreusement son bureau de son coupe-papier.

M. de la Ferrière. — Y a-t-il deux poids et deux mesures : un règlement, applicable aux députés républicains, pour qui tout serait licite, et un autre applicable aux députés conservateurs, pour qui seraient réservées toutes les vertueuses indignations. (Applaudissements à droite. — Rumeurs violentes à gauche.)

On les expulse successivement de la Chambre, après les avoir invalidés en bloc. (Nouveaux applaudissements à droite.)

Ce qui est permis aux uns ne saurait être défendu aux autres (Hurlements à gauche.— Cris : aux voix ! aux voix !).

On me reproche d'avoir fait publier, dans un journal, le 26 mai, un rapport déposé le 14 mai. (Interruptions et bruit à gauche.)

Or, un journal des Alpes-Maritimes a publié le rapport *in-extenso* de M. Cochery, avant qu'il n'ait été publié ; c'est le rapport sur les chemins de fer du Sud de la France. (Bravos redoublés à droite.)

M. Borriglione, qui interrompt, est rappelé à l'ordre.

M. de la Ferrière. — Et ce rapport, je le répète, a été publié non par extraits mais *in extenso* et il comprend six colonnes.

M. Emmanuel Arène. — Est-ce que ce rapport contenait des diffamations ?

M. de la Ferrière. — Ce rapport était, il est vrai, précédé d'un article à la louange de MM. Borriglione et Rouvier. (Exclamations ironiques à droite.)

Le lendemain, un autre journal du département signalait cette publication comme une manœuvre électorale. (Cris. — Vociférations à gauche.)

M. Méline, complètement désorienté, ne cesse d'agiter sa sonnette.

Voix à gauche : Qui l'a communiqué, ce rapport ; est-ce vous ?

M. de la Ferrière. — Certainement, c'est moi ! (Applaudissements à droite.— Ah ! ah ! à gauche.)

Et si je l'ai fait, c'est parce que c'était la seule manière de contraindre à distribuer le rapport. (Applaudissements à droite.)

M. de Baudry d'Asson a, avec M. Rouvier, une vive altercation ; leurs paroles se perdent dans le tapage indescriptible que fait la gauche. Plusieurs membres s'interposent.

M. de la Ferrière. — Ce qu'on voulait à l'avant-dernière séance, c'était de faire une diversion, et c'est pour déjouer cette tentative que j'ai refusé de m'expliquer à ce moment. (Applaudissements à droite.)

On voulait donner le change, détourner l'attention publique du véritable objet du débat. (Très bien! très bien! à droite.)

M. le Président. — Veuillez rester dans la question.

M. de la Ferrière. — Mais, j'y suis, M. le président, et j'ajouterai qu'on espérait trouver dans le rapporteur une victime expiatoire pour payer la rançon des actes criminels que j'avais dénoncés à l'indignation publique. (Double salve d'applaudissements à droite.)

La gauche, furieuse, essaie de couvrir d'un bruit de pupitres la voix de l'orateur.

M. de la Ferrière. — Si j'avais ainsi laissé dévier le débat, la discussion du rapport ne serait jamais venue. (Applaudissements prolongés à droite. — Clameurs, hurlements à gauche).

M. de la Ferrière reçoit, en descendant de la tribune, les félicitations de ses collègues de droite.

M. Rouvier, ministre des finances, se dirige lentement vers la tribune. La gauche cesse tout à coup son boucan. Le calme est complet.

M. Rouvier. — S'il y a des accusations criminelles, *comme on l'assure*, d'où vient que le rapport conclut à ce qu'une transaction intervienne entre l'Etat et un plaideur. (Très bien ! à gauche.)

Il n'y a pas d'accusations criminelles ; depuis dix-huit mois, cette affaire est bien connue, et j'estime que ceux qui liront le rapport seront édifiés sur le fait dont il s'agit.

Je ne me plains donc pas de la publicité anticipée qui lui a été donnée. (Applaudissements à gauche ! Exclamations ironiques à droite !)

Mais je me plains que M. le rapporteur, malgré la décision unanime de la commission qu'il n'y avait pas lieu de suivre cette affaire, ait consacré précisément à cette affaire la plus grande partie de son rapport. (Protestations à droite).

Et je me plains encore que M. le rapporteur ait longuement rapporté toutes les pièces et ait relégué aux annexes ma déposition et ma justification. (Applaudissements à gauche et au centre).

M. de la Ferrière. — Je demande la parole.

De tous les bancs de la gauche partent des exclamations féroces.

M. Pichon. — C'est le rapport qui est une diversion pour faire croire qu'on pouvait ou qu'on aurait pu trouver quelque chose contre le parti républicain. (Très bien ! à gauche. — Protestations indignées à droite.)

On n'a refusé aucun moyen d'investigation ; on a nommé une Commission. Qu'a-t-elle trouvé ? Rien. (Rires ironiques à droite !)

Et toutes les accusations qui ont été portées à la *tribune ont été démasquées, (Nouveaux rires à droite!* rumeurs à gauche !)

Voix à droite. — Et les affaires Béral et Constans. (Bruit à gauche.)

M. Pichon.— Il est temps d'en finir ; on n'a pas oublié les encouragements que la droite a donné aux calomnies d'un député qui est aujourd'hui en prison après s'être dérobé devant les juges. (Exclamations. Rires ironiques à droite.)

Les républicains rendront coup pour coup. (*Applaudissements à gauche.*)

Ils ne veulent pas que le pays confonde le gouvernement républicain qui est un gouvernement d'honnêteté et de probité. (Cris : Oh ! Oh ! — Applaudissements ironiques à droite) avec les périodes de corruption qui l'ont précédé. (Rires et nouveaux applaudissements ironiques à droite.)

Les républicains attaqueront à leur tour et si l'on veut du scandale, il y en aura. (Applaudissements à gauche et au centre!)

M. le Président. — La parole est à M. de la Ferrière pour un fait personnel. (Tumulte à *gauche.*)

M. de la Ferrière. — Le rapport qui est si violemment attaqué par une partie de la Chambre est une œuvre consciencieuse et impartiale, et cela est si vrai que les membres de la Commission n'en ont pas fait retrancher un mot. (Applaudissements à droite.)

On a voulu faire une diversion en attaquant le rapporteur ; mais le rapport subsiste approuvé et adopté par la Commission. (Nouveaux applaudissements à droite.)

Le rapport consigne les protestations de M. Rouvier dans toute leur vérité et toute leur énergie ; il est vrai que la Commission a décidé que l'incident relatif à M. Rouvier serait écarté ; mai les autres faits devaient être retenus. (Bruit à gauche.)

La Commission a trouvé des entraves de tous les côtés, de la part des ministres, des fonctionnaires et des témoins. (Exclamations *à droite*. — Boucan à gauche.— Interruptions persistantes à gauche.)

M. le Président.— Restez à la question, M. de la Ferrière.

M. Crémieux. — Est-il vrai, oui ou non, qu'on a déclaré que M. Rouvier n'avait eu aucune participation dans cette affaire.

M. de la Ferrière. — Oui, mais, à côté, il y a la question Cadiot.

J'ai consigné, dans mon rapport, la décision de la Commission ; j'ai, de plus, insisté pour que M. Rouvier donnât le texte exact de toutes les pièces qu'il avait ajoutées à sa disposition. (Applaudissements à droite.)

Cris à gauche : La clôture! la clôture!

M. G. Cochery monte à la tribune. — Tout à l'heure j'ai été mis en cause…

M. le Président. — M. Cochery, vous n'avez pas la parole, veuillez quitter la tribune.

Je mets aux voix la clôture de la discussion.

La clôture est adoptée à mains levées.

L'incident est clos.

M. G. Cochery. — Je demande la parole pour un fait personnel.

M. le Président. — Vous avez la parole.

M. Cochery. — Ce n'est pas moi qui ai communiqué le rapport concernant les chemins de fer du Sud au *Petit Niçois*.

Du reste, M. de la Ferrière aurait pu s'en convaincre en comparant la publication faite par ce journal *qui n'en a donné que le sens.*

BOURSE DE PARIS
du jeudi 4 juillet
(par voie télégraphique et par fil spécial)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'État			
84 225	3 0/0	84 325	84 20	*(Au moment de mettre sous presse, la clôture de la Bourse ne nous est pas encore parvenue.)*
104 165	4 1/2 0/0 1883	104 80	104 55	
96 95	Italien 5 0/0	97 05	96 80	
16 425	Turc 4 0/0	16 475	16 35	
456 5875	Egypte 6 0/0	455 9375	456 5625	
76 7/32	Extérieure 4 0/0	76 5/16	76 1/8	
87 1/8	Hongrois 4 0/0	87 1/8	87 1/16	
67 1/2	Portugais 3 0/0	67 1/8	67 3/8	
98 9/16	Consolidés anglais	98 9/16	98 9/16	
90 21/32	Russe 1880	90 5/8	90 1/2	
91 1/8	Russe 1889	91 ./.	90 1/16	
	Sociétés de crédit			
3850 ..	Banque de France	3845 ..	3850 ..	
515 ..	Banque d'Escompte	512 50	506 25	
750 ..	Banque de Paris	752 50	747 50	
1320 ..	Crédit Foncier	1322 50	1315 ..	
... ..	Crédit Mobilier	... ..	... ..	
671 25	Crédit Lyonnais	670 ..	667 50	
520 625	Banque Ottomane	522 50	520 ..	
	Chemins de fer			
1767 50	Nord	.... ..	1766 25	
1317 50	Paris-Lyon-Méditer	.... ..	1310 ..	
1345 ..	Orléans	.... ..	.... ..	
498 75	Autrichiens	... ..	497 50	
261 25	Lombards	... ..	258 75	
406 25	Nord Espagne	... ..	403 75	
310 ..	Saragosse	... ..	305 ..	
	Valeurs diverses			
1321 25	Gaz Parisien	.... ..	.... ..	
13 75	Métaux	.. ..	.. ..	
55 ..	Panama	.. ..	.. ..	
2355 ..	Suez	2352 50	2352 50	
	Mines			
272 50	Rio-Tinto	273 1875	271 875	
88 125	Tharsis	.. ...	87 50	
... ..	de Beers	... ..	... ..	

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT
du 4 juillet 1889

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
84 10 ./.	3 0/0	84 00 ./.
86 55 ./.	3 0/0 amortissable	86 60 ./.
104 60 ./.	4 1/2 0/0 1883	104 45 ./.

DERNIÈRE HEURE
(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

La catastrophe de St-Étienne

Paris, 4 juillet. — M. Yves Guyot a envoyé hier sur les lieux de la catastrophe un inspecteur général des mines qui distribuera les premiers secours.

Paris, 4 juillet.— Une demande de crédit pour venir en aide aux victimes sera déposée quand MM. Yves Guyot et Constans seront de retour.

En attendant, M. Constans prélèvera sur les fonds de secours une somme qui sera destinée à pourvoir dans une large mesure aux premières nécessités.

Paris, 4 juillet. — M. Jaluzot a fait parvenir ce matin à M. Constans un chèque de dix mille francs pour les victimes de St-Etienne.

Paris, 4 juillet. — M. Carnot a fait remettre 6.000 f. au commandant Cordière pour les victimes de St-Etienne.

St-Etienne, 4 juillet. — A la suite des tentatives faites par les ingénieurs Buisson et Desjoyeaux pour pénétrer dans la mine, d'autres ingénieurs ont essayé également de descendre, mais ils ont dû sortir au bout de peu de temps. Ils ont fait des efforts surhumains pour avancer de quelques mètres dans la galerie.

Des éboulements considérables les ont empêchés de pénétrer dans les chantiers en exploitation. Les écuries sont en feu.

Le sauvetage par le puits Vertilleux est matériellement impossible, la seule chose faisable est l'établissement d'un barrage pour que les gaz qui infectent les galeries du Vertilleux ne pénètrent pas dans les autres puits.

Le sauvetage se fera par le puits St-Louis.

Vers cinq heures, on annonce que les ouvriers chargés de faire le bouage viennent de trouver les cadavres ; trois corps sont, en effet, remontés au jour : ce sont ceux du chef-gouverneur, d'un mineur et d'un ouvrier descendus avec les ingénieurs après l'explosion. Ce dernier cadavre trouvé dans le puisard est complètement décapité.

Les femmes se précipitent poussant des cris déchirants vers la chambre des machines où les gendarmes se sont transportés ; ils ont beaucoup de peine à contenir la foule qui se précipite vers les puits St-Louis où se fait le sauvetage.

Un certain nombre de blessés dans un état épouvantable sont remontés. Des scènes déchirantes se produisent.

Tout-à-coup les ouvriers chargés du sauvetage remontent du puits Saint-Louis qui est envahi par les eaux. Il faut procéder aux travaux d'épuisement afin de continuer l'exploration des galeries.

Les blessés et les cadavres sont transportés à l'hôpital du Soleil, le même qui reçut les victimes du puits Jabin en 1876.

Les mêmes scènes de la nuit se reproduisent aux abords de l'hôpital.

Les travaux d'épuisement ont continué au puits St-Louis cette nuit.

St-Etienne, 4 juillet. — Les travaux de sauvetage commencés ont permis de retirer quatre hommes encore vivants du puits Vertilleux.

L'incendie qui s'est déclaré aux commencement des travaux a pu être éteint, et on se préoccupe de faire des voies praticables pour retirer les cadavres des ouvriers.

Du côté du puits St-Louis, on a franchi un éboulement derrière lequel on a rencontré le feu qu'on a été obligé de barrer.

Il est impossible dans ces conditions de déterminer les causes de la catastrophe.

Cette cause est d'autant plus difficile à expliquer que les travaux sont parfaitement tenus et aérés.

150 à 155 ouvriers se trouvaient dans le puits Vertilleux, 40 à 45 dans le puits St-Louis.

Les ouvriers retirés vivants sont au nombre de quatorze dont quatre sans blessure et dix plus ou moins grièvement blessés.

Le nombre des morts est donc d'environ 185.

Quinze cadavres ont été sortis, on travaille activement pour se frayer des passages.

Dans les dépêches adressées au ministre des travaux publics, le préfet de la Loire fait l'éloge du courage et du dévouement de l'ingénieur en chef, M. Chosson et de l'ingénieur ordinaire M. Primat.

Le congrès des mineurs

Decazeville, 4 juillet. — Le congrès des mineurs ouvert hier a nommé M. Galvignac, de Carmaux, président.

Le congrès s'est occupé de vérifier les pouvoirs des délégués, des écritures, de la correspondance, et a arrêté les termes d'une adresse au président du Sénat.

Parmi les départements représentés sont le Nord et le Pas-de-Calais.

M. Peyron condamné

Albi, 4 juillet. — La Cour d'assises du Tarn a condamné Peyron à 50 fr. d'amende et 200 fr. de dommages-intérêts. Un arrêt par défaut sera rendu contre les non-comparants.

Incendie au Havre

Le Havre, 4 juillet. — Les chantiers de construction de MM. Abel Lemarchand ont été détruits par un incendie. L'incendie, commencé à neuf heures, dure encore. Les dégâts s'élèvent à 300,000 francs, en partie couverts par une assurance. La batterie contenant les poudres a pu être préservée.

Les manœuvres navales de Cherbourg

Cherbourg, 4 juillet. — Dans les manœuvres navales d'hier, le torpilleur a abordé le *Dehorter* qui s'est fait de très graves avaries à l'avant. Il a été obligé de rentrer à St-Vast.

Arrestation d'étudiants russes à Berlin

Berlin, 4 juillet. — Plusieurs étudiants russes ont été arrêtés à la suite de perquisitions qui ont amené des découvertes tellement graves que les étudiants ont été tenus au secret. Leurs camarades nient qu'ils aient comploté contre le czar.

Bruit de la démission de M. Quesnay de Beaurepaire

Le *XIXᵉ Siècle* publie la note suivante :

« Le bruit a couru hier que M. Quesnay de Beaurepaire, à la suite d'une discussion assez vive avec les membres de la Commission d'instruction de la Haute-Cour, avait donné sa démission de procureur général.

» La vérité est que M. Quesnay de Beaurepaire est en désaccord avec la Commission d'instruction sur un certain nombre de points, notamment sur la juridiction devant laquelle le général Boulanger devra être traduit et jugé, mais s'il a songé à donner sa démission, il ne l'a pas donnée. »

Mort d'un musicien

Paris, 3 juillet. — On annonce la mort d'un compositeur qu'un seul opéra, *Roland à Roncevaux*, a suffi à rendre célèbre. On en répétait un second, *Jeanne d'Arc*, quand l'Opéra fut incendié en 1878.

Le bon Auguste Mermet est décédé hier, âgé de soixante-dix-neuf ans.

Un mariage princier

Le prince Eugène de Suède, fils du roi de Suède, épouserait la princesse Kalukang, d'Haïti, une fort jolie personne d'un noir d'ébène.

L'empereur Guillaume en Norvège

Christiania, 4 juillet.— Le yacht *Hohenzollern*, ayant à bord l'empereur Guillaume, et le *Greif* sont arrivés ce matin, à onze heures et demie, au port de Stavanger.

D'après des informations reçues ici, l'empereur Guillaume visitera Bergen et Trondhjem.

Les fonds secrets

La *Presse* pose les questions suivantes :

1. Est-il vrai que le ministre de l'intérieur ne jugeant pas suffisants les fonds alloués au chapitre 17 (fonds secrets) prélève le surplus de ses dépenses clandestines sur le chapitre 14 (Indemnités pour déplacement aux fonctionnaires de la sûreté générale) ?

2. Pourrait-on nous dire ce que sont devenus les fonds de la tontine Lafarge ?

3. Pourrait-on nous dire également où sont passés les fonds versés par les Sociétés de courses et provenant d'une retenue de 2 0/0 au profit de l'Assistance publique ?

Un incident franco-anglais

Paris, 4 juillet. — Un journal publiait hier le récit détaillé d'un incident qui s'est produit sur la côte d'Afrique à la suite de l'expédition du capitaine Binger. On n'a pas oublié que, au mois de novembre 1888, M. Treich-Laplène, envoyé de Grand-Bassam à la recherche du capitaine, était arrivé à Bountoukou et qu'il avait signé avec le souverain de cette région un traité plaçant ce pays sous le protectorat de la France.

Quelque temps après, un agent anglais, le capitaine Leithbridge, parti avec une escorte des établissements anglais de la côte, arrivait à son tour chez le roi du Bountoukou et signait à son tour une convention avec le souverain nègre. Il obtint même que le pavillon français laissé par M. Treich-Laplène lui fut remis, ainsi que l'original du traité passé avec la France ; pavillon et traité furent emportés par l'officier anglais et déposés au *petit poste* qu'ils avaient établi à Abrou.

Les faits ainsi racontés par notre confrère sont en substance exacts ; mais les commentaires dont il les accompagne comportent une double rectification.

En premier lieu, il n'est pas exact que le gouvernement français soit disposé à s'incliner devant les revendications du Cabinet britannique ; nous ne pouvons donner aucun renseignement sur les pourparlers engagés à ce sujet entre les deux gouvernements ; mais nous tenons de source certaine que l'Angleterre a spontanément donné une première satisfaction aux réclamations de la France, en faisant renvoyer au roi du Bountoukou le drapeau français et le traité que le capitaine Lethbridge avait emporté.

En second lieu, ce n'est en aucune façon à cause de l'incident de Bountoukou que le capitaine Binger a ajourné la conférence qu'il avait été invité à faire à la Société de géographie.

Le capitaine Binger avait besoin, pour mettre en ordre ses papiers et classer les documents de toute nature qu'il a rapportés de son voyage, d'une certaine somme de travail tranquille et assidu.

Une indisposition dont il a souffert, ne lui a pas permis d'être prêt en temps utile et c'est sur sa demande que la conférence qu'il devait faire à la Société de Géographie a été renvoyée à une date indéterminée.

DERNIÈRES NOUVELLES LOCALES
ROUBAIX

Un incendie s'est déclaré cette après-midi, à cinq heures, dans la filature de M. Etienne Motte, rue d'Alger.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Séance du jeudi 4 juillet

Présidence de M. DE MAHY, vice-président.

La séance est ouverte à deux heures.

M. le Président. — J'ai reçu trois propositions tendant à ouvrir un crédit pour venir en aide aux victimes de la catastrophe de St-Etienne.

Ces propositions sont signées MM. Audiffred, Basly et Laur.

M. le Président du Conseil.—Le gouvernement a déjà envoyé les premiers secours à St-Etienne.

MM. les ministres de l'intérieur et des travaux publics, s'y rendent ce soir, et, à leur retour, le gouvernement demandera, à la Chambre, un crédit qui répondra à tous les besoins. (Très bien ! très bien !)

Les propositions de MM. Audiffred, Basly et Laur sont renvoyées à la Commission du budget.

LES MARCHÉS A TERME
BULLETIN DU JOUR

4 juillet.

ROUBAIX-TOURCOING. — La situation du terme varie peu ; on relève cependant encore quelques avances sur plusieurs mois ; le septembre et l'octobre se cotent maintenant 6 fr. 05.

On a enregistré, pour la journée, 170.000 k. en contrat 1. En voici le détail :

Sur août 40,000 k. à 6 fr. ; sur septembre 10,000 à 6,02 1/2 et 50,000 à 6,05 ; sur octobre 15,000 à 6,05.

Sur novembre 10,000 k. à 6 f. ; 20,000 k à 6.02 1/2 et 20,000 à 6.05 ; sur janvier 10,000 à 5.40 ; sur février 5,000 à 5.80.

ANVERS. — Les cours retrouvent de la fermeté aujourd'hui sans éprouver cependant des modifications très sensibles.

On a enregistré :

Peignés français : 5,000 k. sur juillet.

Peignés allemands : 20,000 k. sur juillet, 45,000 sur août, 115,000 sur septembre, 45,000 sur octobre, 25,000 sur novembre, 15,000 sur décembre, 10,000 sur janvier, 5,000 sur février et 5,000 sur mars.

Total de la journée : 290,000 k.

LE HAVRE. — Marché calme. On a traité 25 balles sur octobre à 179 fr. et 25 sur novembre à 178 fr.